

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) 7.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion suivante 0.125

Bureaux à Québec: No. 1, rue Bueade, à côté du Bureau de Poste.

Éditeur-Propriétaire: S. MARCOTTE

Rédacteur en Chef: HECTOR FABRE

Bucoursale à Montréal: Fabre & Gravel, 219, rue St-James.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

LES BRULERS DE VILLES

Et sans plus d'hésitation elle s'en fut regarder par une étroite fenêtre qui se trouvait sur le palier. La nuit était noire à plaisir, une vraie nuit orageuse avec de sombres nuages, ce qui fit que d'abord la grosse fille ne distinguait absolument rien.

dre émotion le moment où la tête du soudard dépasserait le support de la fenêtre. Elle n'attendit pas longtemps, et dès lors, plus prompte que l'éclair, elle passa le coude coulant qu'elle tenait tout ouvert au coin du sonneur de trompe, le serrant rapidement, et d'un vigoureux coup de poing jeta de côté la perche qui avait servi d'échelle au bandit, et que les mains de ce dernier venaient de lâcher instinctivement pour essayer de dégager son cou.

me semble que celui-ci n'est pas complètement mort, dit Robert de Brécé, qui venait de s'arrêter devant le pauvre diable gisant sur le pavé de la cour. — Il a dû se briser un membre, et c'est sans doute la douleur qui l'a fait ainsi pâmer, répondit le docteur en examinant le blessé.

BIBLIOTHÈQUE A VENDRE Bibliothèque, Livres, etc., à vendre à très bon marché. Par J. O. LABBÉ & Co, Encantours, 246, rue St. Joseph, St. Roch.

AU MAGASIN CENTRAL DE MODES FRANÇAISES. C. GUIMONT No. 140, rue St. Joseph, St. Roch, Québec. J'ai l'honneur de m'adresser spécialement à vous en cette circonstance.

J. B. LALIBERTÉ CHAPELIER et MANCHONNIER FOURRURES! FOURRURES! FOURRURES! IMPORTATION EXTRAORDINAIRE SAISON D'HIVER 124 et 126, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

The Starke Reading Room Ottawa

Tableau indiquant l'heure du départ des malles... Société Permanente de Construction Maritime... Adresse de Quincailleurie... Département des Douanes... Cour Supérieure... Avis Public... Salle de Musique... Salle de Lecture... Classes du soir... Marchandises de Gout... Grande vente d'automne... extrait Liquide de Roux par Elie G. Gouin & Co.

énergiquement contre les inspecteurs d'écoles et contre le système d'inspection lui-même? Et puis est-il bien sûr que le conseil de l'Instruction Publique se soit adressé au gouvernement local lui demandant de voter \$4500 en faveur de messieurs les Inspecteurs comme le premier et meilleur moyen de régénérer l'enseignement, comme le plus urgent et le plus effectif? Nous l'avons bien humblement, nous avons des doutes sérieux sur l'exactitude de cet avis, et plutôt que de nous en rapporter aux écrits de la presse conservatrice, nous préférons voir la résolution passée par le conseil et demandant ce changement.

QUEBEC,

MARDI, 12 DECEMBRE 1876.

Les Inspecteurs d'écoles.

La presse conservatrice semble frappée de vertige; elle ne raisonne plus, elle ne cherche plus à discuter les questions au point de vue de l'intérêt public, elle s'acharne simplement à ne voir partout que le libéralisme catholique, que l'impie, que la haine de la religion.

Cette recrudescence de fanatisme et d'hypocrisie est un signe des temps. Elle indique que ce parti ne voit plus et ne connaît plus d'autre moyen de se maintenir à flot que d'exploiter les sentiments religieux de notre population, que de lui faire croire que les libéraux ou réformistes sont les ennemis acharnés de la religion et du clergé. Heureusement cette tactique, vieille de vingt ans, est usée à la corde, et a cessé de lui porter bonheur. Les populations ont vu des députés à l'œuvre depuis longtemps, et savent à quel point ils ne sont que des hommes certes au moins aussi honorables et aussi intègres que ceux qui leur jettent tous les jours la boue à la figure.

Le Courrier du Canada, sous le coup du vertige qui frappe la presse conservatrice, a publié hier un article qui serait des plus ridicules s'il n'était des plus regrettables. Oubliant ce sentiment de dignité qui inspire d'ordinaire celui qui se respecte un peu, ce journal descend jusqu'à insinuer, en commençant son article, que lors de la discussion sur l'augmentation de \$4500 en faveur des Inspecteurs d'écoles, les membres de l'opposition étaient sous l'effet des vapeurs du vin.

De semblables et d'aussi lâches assertions ne se relèvent pas: les mentionner suffit amplement pour caractériser non seulement un article de journal, mais le journal lui-même. Puis le Courrier accuse l'opposition de se ruiner sur le Conseil de l'Instruction Publique dont tous les évêques font partie. Vraiment ce journal abuse du bon sens public et de l'intelligence de la population canadienne-française, en trouvant dans chaque parole, dans chaque action du parti libéral, une attaque contre le clergé et contre la religion, en poussant la ridicule jusqu'à dire que parler contre les inspecteurs d'écoles, que demander même l'abolition de ce rouage de l'enseignement est se ruiner sur le Conseil de l'Instruction Publique dont les évêques font partie.

Y a-t-il un seul journal conservateur qui puisse dire que le système actuel d'inspection est efficace? Y a-t-il un seul journal qui puisse sérieusement déclarer que l'octroi de \$4,500 (peut-être \$100 de plus à chaque inspecteur) va perfectionner le système et lui faire produire des résultats remarquables? Le Courrier du Canada est-il franc et dit-il ce qu'il pense, quand il affirme que le système d'inspection actuel n'a besoin que de \$4,500 pour rendre le corps des inspecteurs d'écoles efficace et en obtenir de bons résultats? A qui veut-il faire croire que condamner le système d'inspection est une attaque contre la religion quand on a vu des curés, dans des séries d'articles publiés dans le Courrier du Canada, s'élever

Voici l'ordre du cortège:

Le clergé; le corps; les membres de la famille; le corps des marguilliers; la société Ste. Cécile; la société St. Jean-Baptiste, section St. Roch; l'Union St. Joseph; l'Union des menuisiers de Québec.

Le cortège a parcouru les rues St. François, de la Couronne et St. Joseph et quelques minutes avant 10 heures, faisait son entrée dans l'église pendant que l'orgue faisait entendre des harmonies funèbres.

Mgr. l'Archevêque a officié. Et au cours il y avait un clergé nombreux. La Société Ste. Cécile, aidée de quelques uns des membres de l'Union Musicale, de l'Association Musicale, et de l'Eglise St. Savaire, a chanté la Messe de requiem harmonisée de M. Perrault, Requiem, Kyrie, Dies irae, Sanctus, Agnus, et Libera.

A l'Épître; un quatuor composé de MM. E. Dery, A. A. Bédard, A. Leclerc et L. Leclerc a chanté la Lacrymosa des illa de la célèbre Messe de requiem de Mozart.

A l'Offertoire, le chœur a chanté un Libera me Dominus de A. Dessauz, avec solo par M. E. Dery. M. Outen, organiste de l'église St. Jean-Baptiste, tenait l'orgue, et M. LeVasseur dirigeait.

Le panegyriste de la circonstance a été M. l'abbé Plamondon, curé de l'église St. Jean-Baptiste. Son panegyrique, soigné de forme comme de fond, était parfaitement développé. Et il l'a dit avec cette éloquence simple, modeste, sans éclat, qui le caractérise, qui convenait en pareille circonstance et qui est allée du premier coup droit à tous les cœurs.

Mais, s'il était établi que la taxe de l'eau n'était pas suffisante pour rembourser les dépenses encourues pour construire l'aqueduc, si cette taxe ne rentrait pas dans l'intérêt des emprunts contractés pour cette fin, et les dépenses annuelles de l'administration de l'aqueduc, alors, il (M. Joly) maintenait que tous ceux qui profitent de l'aqueduc doivent contribuer à en payer les dépenses, en proportion du profit qu'elles en retirent.

Il applique le même raisonnement aux dépenses faites pour le département du feu, qui protège également toutes ces institutions, comme toutes les maisons de la ville, de l'incendie.

Il applique aussi aux dépenses faites pour ériger et assainir la ville, et dont ces institutions profitent directement. On dit qu'il veut taxer les hôpitaux, les institutions de charité, pour construire des parcs, des promenades et pour embellir la ville. Non, ce n'est pas ce qu'il propose, il considérerait cela comme une injustice; il demande seulement que ces institutions contribuent pour leur part au paiement des entreprises dont elles retirent un avantage immédiat et appréciable à prix d'argent, telles que: l'eau, la protection contre le feu et le drainage.

On dit que, de tout temps et dans tous les pays, l'on a admis que le caractère sacré de ces institutions les exemptait de toute taxe, que le simple fait qu'elles seraient sujettes à une taxe les dépourrait de ce caractère sacré, puis qu'elles pourraient être saisies et vendues à l'enchère publique, en cas de non paiement. Le simple fait que toutes les églises de Québec étaient sujettes aux taxes municipales, et les payaient, il n'y a pas encore dix ans, est une réfutation de cet argument.

M. ANGERS dit que la législation en ce sujet a été basée sur le principe que tout ce qui appartient au culte doit être soustrait aux obligations du fisc. C'est une législation adoptée par les nations catholiques et les peuples païens. Si on taxe les institutions qui relèvent du culte, on les rend saisissables. On dira que ces maisons paient la taxe de l'eau. Elles paient cette taxe en ce sens qu'elles paient pour se servir de l'eau. Il ne voit pas que l'on en soit arrivé à violer ce principe, à être obligé de manquer de respect à nos maisons religieuses. De même pour les cimetières. Le respect accordé aux champs des morts existait chez les peuples les plus barbares. Supposons que la taxe imposée sur les cimetières ne serait pas payée. Alors il faudrait aller troubler le repos des morts en mettant le cimetière en vente par le ministère de l'huissier.

Maintenant, quant aux maisons d'éducation, ce ne serait pas sage de leur imposer des taxes. Serait-ce à encourager les efforts que l'on fait tous les jours pour l'éducation? Nos maisons d'éducation ont-elles de grands revenus? Non. Si elles en ont, ce n'est que par le don de l'Etat. C'est pour améliorer la position de leur école. Serait-ce à encourager les efforts que l'on fait tous les jours pour l'éducation? Non. Nos maisons d'éducation ont-elles de grands revenus? Non. Si elles en ont, ce n'est que par le don de l'Etat. C'est pour améliorer la position de leur école.

M. BEAUCHENE demande au gouvernement quand il est disposé à aider aux Académies de l'île Prince Édouard, qui désirent s'établir comme collèges dans la province de Québec.

M. ANGERS dit que le gouvernement est disposé à aider ces académies en conformité des lois de la colonisation et du repatriement.

M. ROBERT demande si c'est l'intention du gouvernement, conformément au désir de la Chambre, d'accorder avant la fin de la présente session, une subvention supplémentaire qui permette aux municipalités scolaires d'augmenter le salaire payé aux instituteurs et des institutrices pour les écoles communales de la province? Si c'est l'intention du gouvernement de venir en aide aux instituteurs; qu'il veuille fixer approximativement la date à laquelle il pourra réaliser cette intention.

M. ANGERS répond que le gouvernement, tout en désirant voir augmenter le salaire des instituteurs et la contribution scolaire des municipalités, regrette de ne pouvoir se rendre aux désirs des instituteurs.

M. BEAUCHENE propose, secondé par M. LARUE, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur de la Province priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un état détaillé des sommes d'argent payées dans la dernière session à J. R. Hamilton, ex-fer, pour services et déboursés en qualité de curateur de la sidérurgie Compagnie appelée la Compagnie des Pêcheurs et des mines de Gaspé.

M. ANGERS, secondé par M. GARNEAU, propose l'adoption du rapport du comité général sur les résolutions concernant les salaires de certains shérifs. Adopté.

La Chambre en comité rapporte les bills suivants et les adopte: Bill pour amender l'Acte des chemins de fer de Québec 1869, 32 Vict., chap. 51.—M. Wurtele.

Bill concernant les déclarations qui devront être faites par les compagnies incorporées.—M. Wurtele.

Bill pour détacher certains terrains de la paroisse de St. Ambroise et Kildare et les annexer à la paroisse de St. Alphonse dans le comté de Joliette; pour toutes les fins quelconques.

La Chambre se forme en comité sur le bill intitulé: Acte concernant l'incorporation des municipalités de villes.

Sur la section 358 de l'acte général d'incorporation des villes qui exempte de taxes les institutions religieuses, charitables et d'éducation, M. JOLY dit que la question était des plus délicates; que les remarques qu'il allait faire, donneraient probablement lieu à de fausses interprétations, mais qu'il ne consentait pas à faire partie d'une assemblée où il ne serait pas permis à tous les membres d'expliquer franchement leur opinion sur toutes les questions qui leur seraient soumises.

Ces institutions payaient maintenant la taxe de l'eau. Pourquoi? Parce qu'elles reconnaissent l'avantage qu'elles retirent d'un approvisionnement d'eau régulier et abondant. Mais, s'il était établi que la taxe de l'eau n'était pas suffisante pour rembourser les dépenses encourues pour construire l'aqueduc, si cette taxe ne rentrait pas dans l'intérêt des emprunts contractés pour cette fin, et les dépenses annuelles de l'administration de l'aqueduc, alors, il (M. Joly) maintenait que tous ceux qui profitent de l'aqueduc doivent contribuer à en payer les dépenses, en proportion du profit qu'elles en retirent.

Il applique le même raisonnement aux dépenses faites pour le département du feu, qui protège également toutes ces institutions, comme toutes les maisons de la ville, de l'incendie.

Il applique aussi aux dépenses faites pour ériger et assainir la ville, et dont ces institutions profitent directement. On dit qu'il veut taxer les hôpitaux, les institutions de charité, pour construire des parcs, des promenades et pour embellir la ville. Non, ce n'est pas ce qu'il propose, il considérerait cela comme une injustice; il demande seulement que ces institutions contribuent pour leur part au paiement des entreprises dont elles retirent un avantage immédiat et appréciable à prix d'argent, telles que: l'eau, la protection contre le feu et le drainage.

On dit que, de tout temps et dans tous les pays, l'on a admis que le caractère sacré de ces institutions les exemptait de toute taxe, que le simple fait qu'elles seraient sujettes à une taxe les dépourrait de ce caractère sacré, puis qu'elles pourraient être saisies et vendues à l'enchère publique, en cas de non paiement. Le simple fait que toutes les églises de Québec étaient sujettes aux taxes municipales, et les payaient, il n'y a pas encore dix ans, est une réfutation de cet argument.

M. ANGERS dit que la législation en ce sujet a été basée sur le principe que tout ce qui appartient au culte doit être soustrait aux obligations du fisc. C'est une législation adoptée par les nations catholiques et les peuples païens. Si on taxe les institutions qui relèvent du culte, on les rend saisissables. On dira que ces maisons paient la taxe de l'eau. Elles paient cette taxe en ce sens qu'elles paient pour se servir de l'eau. Il ne voit pas que l'on en soit arrivé à violer ce principe, à être obligé de manquer de respect à nos maisons religieuses. De même pour les cimetières. Le respect accordé aux champs des morts existait chez les peuples les plus barbares. Supposons que la taxe imposée sur les cimetières ne serait pas payée. Alors il faudrait aller troubler le repos des morts en mettant le cimetière en vente par le ministère de l'huissier.

Maintenant, quant aux maisons d'éducation, ce ne serait pas sage de leur imposer des taxes. Serait-ce à encourager les efforts que l'on fait tous les jours pour l'éducation? Nos maisons d'éducation ont-elles de grands revenus? Non. Si elles en ont, ce n'est que par le don de l'Etat. C'est pour améliorer la position de leur école.

M. BEAUCHENE demande au gouvernement quand il est disposé à aider aux Académies de l'île Prince Édouard, qui désirent s'établir comme collèges dans la province de Québec.

M. ANGERS dit que le gouvernement est disposé à aider ces académies en conformité des lois de la colonisation et du repatriement.

M. ROBERT demande si c'est l'intention du gouvernement, conformément au désir de la Chambre, d'accorder avant la fin de la présente session, une subvention supplémentaire qui permette aux municipalités scolaires d'augmenter le salaire payé aux instituteurs et des institutrices pour les écoles communales de la province? Si c'est l'intention du gouvernement de venir en aide aux instituteurs; qu'il veuille fixer approximativement la date à laquelle il pourra réaliser cette intention.

M. ANGERS répond que le gouvernement, tout en désirant voir augmenter le salaire des instituteurs et la contribution scolaire des municipalités, regrette de ne pouvoir se rendre aux désirs des instituteurs.

M. BEAUCHENE propose, secondé par M. LARUE, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur de la Province priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un état détaillé des sommes d'argent payées dans la dernière session à J. R. Hamilton, ex-fer, pour services et déboursés en qualité de curateur de la sidérurgie Compagnie appelée la Compagnie des Pêcheurs et des mines de Gaspé.

Ce qui se passe dans ton immense empire a encore jamais été vu ni entendu dans notre histoire. Sans commandement, sans appel au dévouement extrême de leurs familles; obligé de vaincre des difficultés et des obstacles sans nombre, millier après millier, ton peuple pacifique se précipite vers des champs de bataille lointains, préparé offrir un libre sacrifice, à souffrir de bonne volonté, à combattre et à mourir pour la gloire de Christ pour le salut et la délivrance de nos frères, pour la religion et la race.

Ton peuple entier, sans distinction d'états et de classes, est pénétré comme un seul homme, d'une même pensée, d'un même sentiment, d'une même préoccupation; sur toute la vaste surface de ta sainte Russie plane un sanglot de douleur, et s'accomplit le rite divin de l'amour fraternel; des millions d'humiles offrandes, pareilles à l'obole de l'Évangile, accompagnées de prières et de bénédictions, arrivent des extrémités lointaines de la Russie sur les rives du Danube, de la Morava et de la Drina, au secours des opprimés et des combattants. Une soudaine révélation a dévoilé au peuple russe un monde entier de frères, jusqu'à présent masqué par l'ignorance et par une barrière élevée au sein même d'un peuple.—Cette barrière est renversée, ô czar, par la volonté toute puissante et bénie du Très-Haut.

Ton œuvre immortelle de l'émancipation de 20 millions d'hommes du servage et une suite de bienfaisantes réformes ont donné à ton peuple un sentiment d'unité et d'égalité devant la loi. Tu as créé une puissance d'unité intérieure telle qu'aucun de nos souverains n'en a disposé de semblable. Pour la première fois, après dix siècles de la plus pénible existence historique, le peuple a respiré d'un libre cœur, le sentiment national s'est réanimé, la conscience populaire a parlé, et la haute vocation historique de la Russie, sa haute puissance slave libre, a été comprise par le peuple comme une alliance de religion et de fraternité et s'est dressée devant nous comme un devoir moral inébranlable, pur, transparent et limpide, étranger aux considérations politiques et aux calculs avides.

Comme dans tous les moments pénibles de notre existence historique mais plus que jamais dans la grande époque actuelle, nous sentons plus vivement le lien qui unit le peuple à son souverain, nous éprouvons plus vivement le besoin de nous servir comme une forte muraille autour du gardien suprême de l'honneur et de la conscience du peuple. Nous croyons fermement que le cœur du peuple bat du même battement que le cœur du czar, que la pensée du czar est celle de son peuple, et dans un élan irrésistible du cœur, ton antique cité se hâte de porter au pied de ton trône l'expression de ses sentiments, de ses pensées et de ses tendances.

La voix de Moscou, qui a grandi et qui s'est fortifiée dans l'adversité en même temps que tout notre pays, est, sans nul doute, la voix de la terre russe tout entière, et les représentants de tous les États, qui forment le conseil municipal de Moscou, institué par toi, osent faire arriver cette voix à ton oreille.

Apprends, ô czar, qu'il n'y a pas encore eu de souverain plus fort que tu ne l'es en ce moment, de la force que donnent l'appui et l'unité du peuple. Sache, ô czar, que, selon ce que le dictera la sagesse souveraine, sera-ce par de fermes paroles ou par la guerre que tu accomplices ton œuvre et que tu feras taire l'envie, les intrigues et la haine de nos ennemis, sache qu'il n'y aura pas de limites à notre abnégation, comme il n'y a pas de limites à la puissance de l'amour, de la soumission et du dévouement de tes sujets.

L'heure est venue et la moisson est mûre. O czar libérateur, sois le libérateur de nos frères!

Le Morning Post raconte qu'un nouveau Pierre l'Érmitte vient de faire son apparition en Russie. C'est un ancien capitaine aux gardes, Alexandre Prochotchikoff, qui prétend avoir reçu du ciel la mission de délivrer les chrétiens d'Orient. Il déclare que le Saint-Esprit lui a ordonné d'appeler tous les Russes à la croisade contre les Turcs.

Alexandre Prochotchikoff a déjà prêché la guerre sainte à Moscou et dans plusieurs villes voisines; il dépeint avec énergie les souffrances des Slaves du Sud; partout on l'accueille comme un envoyé de Dieu. Les gouverneurs et les fonctionnaires l'accueillent avec les marques du plus grand respect. Il a même été présenté au czar par le prince Gortschakoff.

Son retour à Moscou, à la suite de cette entreprise, a été une marche triomphale. La municipalité de Moscou a voté, sur sa demande, la somme de 10 millions de roubles qui doivent être affectés aux dépenses de la guerre.

Télégraphie Générale.

Madrid, 11. Les cortès espagnoles viennent d'adopter une loi qui rend l'instruction obligatoire.

Londres, 11. On télégraphie de Paris au Times que la gauche prend une attitude révolutionnaire. Elle veut avoir le choix des ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur.

Le plan d'un remaniement de cabinet avec M. Simon a manqué. M. Simon a déclaré qu'il ne pouvait commander une majorité en Chambre, qu'à la condition que les portefeuilles des ministères de la guerre et de la justice passent en de nouvelles mains.

L'assassin M. Dufauré a écrit au président une lettre par laquelle il refuse d'organiser un cabinet. En face de cette situation le Président va probablement s'appuyer sur un cabinet composé de membres et la soi-disant Défense Sociale; ce cabinet qui sera en conflit avec la chambre des députés, compte sur une majorité dans le Sénat. Les membres de la Gauche ont décidé de ne pas voter le budget tant qu'il n'y

aura pas un cabinet républicain de formation. Dans les provinces basques on a refusé de souscrire la somme de 18,500,000 pour demandé par le général Quesada pour la maintien d'une armée d'occupation permanente. Grande agitation. Washington, 11. Le sénat a repris en considération la motion de M. Edmund, qui propose que le vote populaire donné aux élections présidentielle et vice-présidentielle soit compté par la Cour Suprême, et la motion du comité judiciaire qui propose que les électeurs votent de vive voix et non par scrutin.

(Officiel)

Session Spéciale du Conseil-de-Ville.

(Convocqué en vertu de la seconde sous-section de la huitième section de l'acte 29. Vict. chap. 57 telle qu'amendée par la première section de l'acte 31 Vict. chap. 33.)

Lundi, 11 Décembre 1876

Présents: MM. les échevins Chambers, Dinning, Norris, Poitras, Ruffet, St. Michel, et MM. les conseillers Brousseau, Brunet, Burns, Convey, Covey, Huot, Granger, Marcotte, McLaughlin, Paschy, Russell, Valleraud, Vallières et Woods.

Le Greffier de la cité a présidé la séance.

Bureau du Maire, Hôtel-de-Ville, Québec 8 Décembre, 1876.

Cher Monsieur,

Je dois vous informer que je laisse de main morte pour l'Angleterre. Avec les meilleurs souhaits pour les membres du Conseil de Ville et ses officiers.

Croyez moi, sincèrement à vous, O. MURPHY, Maire.

L. A. CANNON, Sec. Greffier de la cité, Hôtel-de-Ville.

On a alors procédé à l'élection d'un Pro-Maire et chaque membre ayant voté de vive voix, les votes se sont trouvés divisés comme suit: Pour M. l'échevin Chambers 11 voix. M. le conseiller Woods 6 voix et M. le conseiller Woods 3 voix.

M. l'échevin Chambers ayant obtenu la majorité absolue des membres présents, a été déclaré Pro-Maire. Il a alors souscrit au serment d'office et a pris son siège comme Pro-Maire de la cité de Québec.

Le conseil s'est alors ajourné.

Nécrologie.

Te memora, mais tu vivras toujours dans ma mémoire. Tu meurs, mais tu n'es pas parti de la gloire. On feuilletait ce matin l'album de mes douleurs passées, tout en jetant la vue sur mes plus récentes, ma pensée s'est arrêtée triste et désolée, sur une page encadrée de noir.

Un premier abord, j'ai voulu tourner le feuillet funèbre, parce que déjà je me sentais accablé...

Mais impossible! Sans cesse le regret ramenait mon esprit vers le portrait cher d'un jeune homme à peine arrivé au dix-huitième printemps de sa vie et si tôt enlevé à la vive affection de ses amis et à l'amour de ses bons parents, il n'y a que trois jours. Je me recueillais un instant avec les tristes pensées de ceux qui n'ont point eu le bonheur de connaître M. Joseph Mailloux ce que fut ce jeune homme, quelle aimable et solides qualités ornaient à la fois son cœur et son intelligence. Va la grande douleur que me fit éprouver la mort de ce jeune homme, ma plume se refuse à décrire une à une ses belles qualités qui firent à lui le bonheur de ses parents et de ces amis à qui aujourd'hui font l'armement de sa belle âme au pied de l'Éternel et en présence de la Sainte Vierge, dans le ciel, le plus profond. Sa vie est celle d'un être de bien d'autres jeunes gens moins nés comme lui aux premiers jours du matin de leur existence. Elle n'est point remplie de ces incidents saisisants qui attachent l'âme à la vie et qui nous font juger de nos propres profondeurs. Mais quelques mots que les quelques mots qui vont suivre, disent quelque chose au cœur de ceux qui furent ses amis, de ceux qui furent ses parents. Un poète s'exprime en des vers touchants, des sentiments auxquels s'attachent tous ceux qui ont connus encore dans leur cœur une reconnaissance vivante pour les auteurs de leurs jours; les voici:

M. Joseph Mailloux naquit en 1859 à St. Savaire de Québec. Issu d'une famille de plus ardent amour de la part de ses bons parents; élevé dans la crainte de Dieu il sut toujours mettre en pratique les sentiments que lui inspira une mère dont le seul amour consistait à le faire éduquer. Bientôt après sa plus tendre enfance, ses premiers souvenirs furent des souvenirs de reconnaissance envers ses bons parents. Un poète s'exprime en des vers touchants, des sentiments auxquels s'attachent tous ceux qui ont connus encore dans leur cœur une reconnaissance vivante pour les auteurs de leurs jours; les voici:

Tous les trésors d'amour, le chef-d'œuvre du ciel, C'est le cœur d'une bonne mère. Et tous les biens de ce siècle et mortel. Sont renfermés dans le cœur d'un bon père. Donné d'une imagination vive et impressionnable, M. Mailloux, quoique jeune encore, ressentait toute l'importance des sacrifices que firent pour lui ses bons parents, et lorsqu'il fut admis à l'école, il se livra corps et âme à un travail qui tout en le soumettant à une rude épreuve, lui donna une noble et saine éducation. Ses parents, qui ne furent pas seulement ses parents, furent aussi ses amis, et il leur fut un bonheur de voir leur enfant se consacrer à l'étude. Ses parents, qui ne furent pas seulement ses parents, furent aussi ses amis, et il leur fut un bonheur de voir leur enfant se consacrer à l'étude.

Les jours, les semaines, les mois s'écoulaient, mais le jeune homme revenait du travail toujours la joie dans le cœur et les traits, J'ai dit que la fortune avait oublié sur son chemin la modeste maison des parents de M. Mailloux, mais je m'empresse de dire que sa fortune bien plus grande, dont les fardeaux sont bien rares, une autre fortune, dieu, le savait favorisé, et cette fortune était le bonheur parfait. Oh! vous tous qui lisez ces quelques lignes, Priez Dieu que vous vous fussiez trouvés dans le cœur de ce jeune homme mortellement frappé de la mort, et que vous fussiez parvenu à le voir; je suis particulièrement frappé de la profonde sérénité qui régnait sur toute sa physionomie; le Rév. Père Dault venait de lui porter les derniers secours de la religion, il était ainsi, et le jeune homme revenait du travail toujours la joie dans le cœur et les traits, J'ai dit que la fortune avait oublié sur son chemin la modeste maison des parents de M. Mailloux, mais je m'empresse de dire que sa fortune bien plus grande, dont les fardeaux sont bien rares, une autre fortune, dieu, le savait favorisé, et cette fortune était le bonheur parfait.

Oh! vous tous qui lisez ces quelques lignes, Priez Dieu que vous vous fussiez trouvés dans le cœur de ce jeune homme mortellement frappé de la mort, et que vous fussiez parvenu à le voir; je suis particulièrement frappé de la profonde sérénité qui régnait sur toute sa physionomie; le Rév. Père Dault venait de lui porter les derniers secours de la religion, il était ainsi, et le jeune homme revenait du travail toujours la joie dans le cœur et les traits, J'ai dit que la fortune avait oublié sur son chemin la modeste maison des parents de M. Mailloux, mais je m'empresse de dire que sa fortune bien plus grande, dont les fardeaux sont bien rares, une autre fortune, dieu, le savait favorisé, et cette fortune était le bonheur parfait.

Oh! vous tous qui lisez ces quelques lignes, Priez Dieu que vous vous fussiez trouvés dans le cœur de ce jeune homme mortellement frappé de la mort, et que vous fussiez parvenu à le voir; je suis particulièrement frappé de la profonde sérénité qui régnait sur toute sa physionomie; le Rév. Père Dault venait de lui porter les derniers secours de la religion, il était ainsi, et le jeune homme revenait du travail toujours la joie dans le cœur et les traits, J'ai dit que la fortune avait oublié sur son chemin la modeste maison des parents de M. Mailloux, mais je m'empresse de dire que sa fortune bien plus grande, dont les fardeaux sont bien rares, une autre fortune, dieu, le savait favorisé, et cette fortune était le bonheur parfait.

Oh! vous tous qui lisez ces quelques lignes, Priez Dieu que vous vous fussiez trouvés dans le cœur de ce jeune homme mortellement frappé de la mort, et que vous fussiez parvenu à le voir; je suis particulièrement frappé de la profonde sérénité qui régnait sur toute sa physionomie; le Rév. Père Dault venait de lui porter les derniers secours de la religion, il était ainsi, et le jeune homme revenait du travail toujours la joie dans le cœur et les traits, J'ai dit que la fortune avait oublié sur son chemin la modeste maison des parents de M. Mailloux, mais je m'empresse de dire que sa fortune bien plus grande, dont les fardeaux sont bien rares, une autre fortune, dieu, le savait favorisé, et cette fortune était le bonheur parfait.

PERSONNEL.—L'Hon. John Sharples est sérieusement malade depuis quelques jours. CORPORATION DES PILOTES.—Aujourd'hui à une réunion de directeurs élus hier par la Corporation des Pilotes M. Louis Morin a été choisi président de la dite Corporation.

RÉPÉTITIONS.—Ce soir, répétition générale de l'opéra Les Deux Turcs, chez MM. Vézina, marchands de musique. Domain soir, répétition de l'opéra de la Société Ste. Cécile à la salle ordinaire, à 8 heures précises.

Vendredi soir, répétition pour la Société Ste. Cécile, chœur et orchestre, à 8 heures précises.

LECTURE.—Hier soir, M. J. J. Gahan a donné à la salle de l'Institut St. Patrick sa lecture sur Pie IX et Bismarck. Il y avait beaucoup de monde.

Mgr. Taschereau y assistait ainsi que bon nombre de membres du clergé. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'analyser le travail remarquable de M. Gahan. Qu'il nous suffise de dire que le lecteur a intéressé au plus haut degré son auditoire.

SOPHAPPÉ BELLE.—Un homme qui conduisit hier un cheval sans selle, ni attelage d'aucune sorte, a été jeté à bas par l'animal devenu soudain rétif à la rue du Palais. Il a failli être foule aux pieds du cheval qui prit ensuite sa course, mais fut arrêté à quelque distance.

ENVOI.—Réunion des paroissiens de Yamachiche ou le 18 octobre 1876 par Frs. L. Desaulniers, est le titre d'une brochure que l'auteur a eu la complaisance de nous adresser.

C'est le compte-rendu d'une grande fête qui a eu lieu lors de la bénédiction de trois cloches pour l'église d'Yamachiche le 18 octobre dernier.

L'auteur a bien agencé ce compte-rendu et tout en consacrant un souvenir à la fête, a meublé son récit de faits historiques qui sont rattachés à Yamachiche, et ont leur utilité pour l'histoire. La brochure est dédiée à l'hon. juge T. J. J. Loranger.

Nos remerciements à l'auteur.

FIN VOLEUR.—On lit dans le National: Un individu désigné sous le nom J. Oubriat et qui disait venir directement de Paris, est arrivé en cette ville, vers la fin du mois de septembre et ouvert quelques jours après un magasin de bijouterie au No. 49 rue St. Bonaventure. Ayant des manières très engageantes, il parvint à se former bientôt un cercle d'amis qui malheureusement pour eux eurent trop confiance en lui et devinrent ses victimes.

Cet individu est disparu vendredi soir après avoir commis plusieurs vols avec une impudence réellement extraordinaire. Il se rendit vendredi matin au magasin de M. Robert Wilker et obtint deux montres d'or et autres bijoux estimés à \$400 en promettant de revenir les porter dans une heure dans le cas où ils ne vendraient pas. Croyant avoir affaire à un honnête homme, M. Wilker, ne s'y opposa pas, mais les heures se passèrent et les objets ne revinrent pas. C'est seulement samedi que M. Wilker découvrit qu'il avait été la victime d'un infâme voleur. De plus ce nommé Oubriat s'est rendu dans plusieurs magasins de cette ville et a obtenu des vêtements de prix, tels que fourrures, etc., grâce à ses trop confiants amis qui le recommandaient partout comme un type de gentilhomme etc.

Le fugitif, en partant a eu soin d'emporter tous les objets de valeur de son magasin, de sorte que ses créanciers en sont pour leurs frais. Il paraissait âgé de 30 ans, avait reçu une bonne éducation et parlait avec facilité les langues française, anglaise et allemande. Il connaissait aussi l'italien et l'hébreu. Il déclara à plusieurs de ses amis qu'il était un comte français, et que sa mère qui était très riche, demeurait à Paris. On ne sait trop quelle direction il a prise, et la police prend toutes les mesures nécessaires pour l'arrêter, s'il y a possibilité.

MARCHEL.—A la prison de Montréal où il est interné, Marchel a fait de nouveaux aveux. Voici ce qu'il a dit: Alfred Lavoie, de Montréal, que je connais parfaitement, m'a formellement avoué que vers le 15 octobre 1876, accompagné de deux autres individus, a dont je ne me rappelle pas bien les noms, il a pénétré dans le bureau du chemin de fer de Montréal, Ottawa et de l'Ouest, à Hochelaga, et y a volé une somme de \$800. Je jure, en outre, solennellement, que pendant plusieurs mois, antérieurement à la date susmentionnée, le bureau de la compagnie était soigneusement surveillé, et que Lavoie n'a dit que le vol ne pouvait s'accomplir qu'à l'heure du diner, parce que M. Kent, l'agent, emportait toujours la caisse (cash box) chez lui, le soir. Je jure encore solennellement, que le dit Alfred Lavoie, accompagné de son frère est venu me voir moi Isidore Marchel, à l'Hôpital Anglais de Montréal. Le premier mardi, après la date du vol commis au bureau de la Compagnie des chemins de fer à Hochelaga, val qu'il a avoué, en ajoutant que j'étais le nettoyeur du bureau de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et de l'Ouest.

Ainsi disparaissent les soupçons de compliété que la rumeur fait peser sur l'agent, M. Kent.

BONNE NOUVELLE.—D. A. Harper, propriétaire du magasin de St. Jean, qui est de retour de l'expédition du Centenaire et y a fait l'expédition d'une foule d'articles de fantaisie dans les départements de toutes les nations représentées à Philadelphie, y compris d'articles provenant de Jérusalem et d'autres endroits de la Terre Sainte.

Il lui arrive des marchandises tous les jours. On peut s'attendre à voir des choses merveilles au No. 4 rue St. Jean.

N. B.—Aller faire vos emplettes avant que la foule encombre le magasin.

LE "NORTHERN LIGHT."—Ce steamer est arrivé le 7 du courant à Charlottetown.

J. E. D.

Nonvelles Diverses.

—Voici le texte de

Pour tonifier le système... Pour affermir la Constitution... POUX DONNER DE LA Vigueur à la Charpente Physique.

Le Vin "Quinine de Campbell." A vendre par Thompson, Godville & Cie.

M. H. A. Day, de Glenelg, N. B., nous informe que depuis plusieurs années il a été affligé d'une affection à des pomons qui l'empêchait de travailler.

Toute la substance nécessaire pour réparer les pertes constantes de l'économie doit être préparée chimiquement par l'estomac.

M. P. N. Segond, de Hillsborough, N. B., écrit qu'il souffrait depuis des années d'un rhumatisme inflammatoire qui le retenait au lit.

Le Wilson's Compound est le meilleur remède connu pour les crampes et les douleurs dans l'estomac et les intestins.

Ce qui ne doit pas être un secret pour personne c'est que l'Eau Dozina fait sentir la bête de la peau, en enlevant le masque, les taches, les boutons, les dartres et les eruptions.

Revue Financière et Commerciale. MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 12 h., 9 décembre 1876.

MARCHÉ DE NEW-YORK. 12 décembre. Coton tranquille à 124 pour Middling Uplands.

Blé languissant et en baisse; recettes 105,000 mts; ventes 28,000 mts, à 1.19 pour un grade du printemps.

Blé d'Inde fermes; recettes 38,000 mts; ventes 24,000 mts, 0.42 à 0.50 pour un grade de l'ouest.

RAT! RAT! MORT! MORT! Exterminateur de la Vermine de Parson.

AVIS PUBLIC. La société existant entre le soussigné et M. L. N. Côté...

AVIS PUBLIC. La société existant entre le soussigné et M. L. N. Côté...

A VENDRE. Un emplacement situé en la Quatrième St. Jean, rue d'Algonquin...

AVIS PUBLIC. La société existant entre le soussigné et M. L. N. Côté...

AVIS PUBLIC. La société existant entre le soussigné et M. L. N. Côté...

AVIS PUBLIC. La société existant entre le soussigné et M. L. N. Côté...

Annouces Nouvelles. Société Permanente de Construction des Artisans.

AVIS. Les 53e et 54e appropriations ont été déclarées pour MARDI, le 19 courant.

ALLE VICTORIA. Opéra-Comique donné pour la première fois à Québec, par M. C. LAVIGUEUR.

50 EXECUTANTS. Costumes magnifiques de l'époque Louis XIV, expressément commandés pour la circonstance.

PRIX DES PLACES. Sièges Réservés, 75 cts. Parterre, 50 cts. Galeries, 25 cts.

SALLE DE MUSIQUE. Retour de la COMPAGNIE SHAWOGRANDIN, la célèbre favorite, de l'Académie de Musique de Montréal.

JEUDI SOIR, 14 DEC. Première représentation du drame émouvant: FROU! FROU!

VENDREDI SOIR, 15 DEC. Première représentation du grand Drama Irlandais d'Edmond Falconer: EILEEN OGE!!

V NANT D'ETRE RECU; 1 Caisse de Jeux. GENIEVRE KBY-BRAND DE BLANKENHEYM ET NOLET.

GENIEVRE KBY-BRAND DE BLANKENHEYM ET NOLET ont le plaisir d'annoncer au commerce qu'ils ont obtenu une MEDAILLE au Centenaire de Philadelphie pour leur Genièvre Key-Brand.

CONFORMEMENT à ce qui est dit ci-dessus, les soussignés ont pris à leur charge et ont accepté de leur plein gré le commerce de gros pour la province de Québec.

Belling, Mills & Pitt, Agente pour la Province de Québec et les Provinces Maritimes.

100, Rue St. Jean. ONESIME GOULET. Quincallerie et Ferronnerie.

ASSORTIMENT COMPLET. Clous, Huites, Vitres, Serrures, Tôles, Mastics, Contrelois, Complètes, Ferrures, Peintures, Outils, Peintures, Rats, Placards, Ferrures de maison, Utensiles de Cuisine, Couverts de table, etc.

Une Visite est Respectueusement Sollicitée. Québec, 12 décembre, 1876.

DEPARTAMENT DES DOUANES. Ottawa, décembre 1876. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 7 pour cent.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

Annouces Nouvelles. VENTE A L'ENCAN, Par J. O. LABBE & CIE.

MARDI, 19 DEC. 1876. 18 CHEVAUX. Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, au coin des rues d'Algonquin et Ste. Genevieve, les chevaux de train, de promenade et de travail.

CANADA. PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec. MARIÉ LABONTÉ et al., Requêteurs.

AVIS PUBLIC. M. Labonté, époux de Louise Labonté, épouse de Prosper Capotte, dit le ship d'Hill-fax-Sud, Hortense Labonté, épouse de Jean Baptiste Boutin, de la paroisse de St. Raphaël, en leur qualité d'héritiers présumés de Joseph Labonté, de la paroisse de St. Henri absent de cette Province, présentent à la Cour Supérieure, assignés, assignés et pour le district de Québec, un demandeur pour être en possession des biens de la dite Cour, le second jour de Mars prochain, au Palais de Justice, à Québec, toute personne qui peut ou pourrait avoir à exécuter quelque droit contre la dite Cour, est requise de présenter sa réclamation devant la dite Cour le 10 avant le jour de la présentation de la dite demande, ou en valoir possession.

LANGELIER & LANGELIER, Procureurs des Requêteurs. 12 décembre, 1876.

BAZAR. SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. Le Bazar qui devait s'ouvrir aujourd'hui en faveur de cette institution, est remis à une époque indéterminée, à l'état de santé que se trouve actuellement Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

AVIS. A compter d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, les malles pour Montréal et l'ouest du Montréal, seront closes à ce bureau à 4 heures, P. M. Malles supplémentaires à 4.30 P. M.

Le Centenaire Américain. GENIEVRE KBY-BRAND DE BLANKENHEYM ET NOLET.

EN RECEPTION. L'Intercolonial depuis Halifax BRANDY F. M. DUBOIS & CIE.

VERMOUTH N. PRATT & CIE. HUILE D'OLIVE. En Bouteilles en (alises de 1, 2 et 4 douzaines).

BAINS DE VALENCE BLEUS, SUCRES, RIZ, ETC. E. J. DUBEAU, 41, RUE DALHOUSIE.

NOUVELLE COUPE! Éléance et Perfection! M. JEAN GODBOUT TAILLEUR, No. 121, rue Desfossez, St. Roch.

LARUE & TESSIER AVOCATS. Bureaux: No. 95, rue St. Pierre. Québec, 5 décembre 1876-3m.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

VENTE A L'ENCAN CLASSES DU SOIR. Par JACQUES & MURPHY.

VENTE sans réserve de Cadeaux de Noël et du Jour de l'AN. Nous avons reçu de l'Instruction positive de vendre aux enchères et à vente privée comptée.

LUNDI, 18 Décembre. Une consignment générale de Marchandises de Fauts-à-d'été de Mercerie et de tricot, convenables pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'AN, consistant en: Jouets, jouets de bois, jouets de métal, jouets de papier, jouets de carton, jouets de plume, jouets de verre, jouets de porcelaine, jouets de faïence, jouets de terre cuite, jouets de bois, jouets de métal, jouets de papier, jouets de carton, jouets de plume, jouets de verre, jouets de porcelaine, jouets de faïence, jouets de terre cuite.

COIN des rues Dorchester et St. Joseph, St. Roch.

LAMPES! LAMPES! Un assortiment des plus nouveaux modèles et dernières améliorations, à vendre à des prix bien réduits, afin de voler toute concurrence.

OPÉRES! OPÉRES!! Partitions piano et chant-paroles françaises.

AVIS. Les plans et spécifications sont visibles au Bureau du Département des Travaux Publics, Maison de l'Arche, à St. Jean, depuis Lundi, le 21 Novembre, et l'on y peut obtenir les blancs de soumissions.

EN RECEPTION. L'Intercolonial depuis Halifax BRANDY F. M. DUBOIS & CIE.

VERMOUTH N. PRATT & CIE. HUILE D'OLIVE. En Bouteilles en (alises de 1, 2 et 4 douzaines).

BAINS DE VALENCE BLEUS, SUCRES, RIZ, ETC. E. J. DUBEAU, 41, RUE DALHOUSIE.

NOUVELLE COUPE! Éléance et Perfection! M. JEAN GODBOUT TAILLEUR, No. 121, rue Desfossez, St. Roch.

LARUE & TESSIER AVOCATS. Bureaux: No. 95, rue St. Pierre. Québec, 5 décembre 1876-3m.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

FONDS DE BANQUEROUTE. PROVENANT DE LA FAILLITE DE L. N. HENAULT, AU MONTANT DE \$62,000.

Etant le plus beau, le mieux assorti et le plus grand stock de MARCHANDISES SÈCHES de Faillite, qui n'a jamais été offert à Québec. Sera vendu SANS RÉSERVE dans le même magasin, rue St. Joseph, St. Roch, Bloc Brunet, A COMMENCER JEUDI, 30 NOVEMBRE, 1876.

A un seul Prix et positivement que pour Argent Comptant. F. SIMARD, MARCHAND. Québec, 29 novembre 1876-6m.

ABANDON DES AFFAIRES! GRANDE RÉDUCTION! IMMENSES SACRIFICES. Le mauvais état de ma santé ne me permettant plus de m'occuper des affaires comme par le passé, j'ai pris la résolution de vendre tout mon fonds de Marchandises avec une IMMENSE RÉDUCTION.

THEOPHILE HUDON. St. Roch, Québec, 2 novembre 1876-3m.

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE DE Pelleteries et de Marchandises Sèches. Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général que se trouvant dans une situation de santé qui ne lui permet plus de continuer son commerce de Pelleteries et de Marchandises Sèches, il a décidé de vendre tout son fonds de Marchandises à des prix très réduits.

MARCHANDISES SÈCHES. Mon assortiment de Marchandises sèches est plus considérable que jamais. Il comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau ou fait de modes: Soies noires et de couleurs, Etouffes à Manseau et Pardessus, Tricots de toutes sortes, Draps noirs, Flanelles, Wincey, Velveteen, Fleurs, Plumes, etc.

HARDES FAITES. M'étant assuré des services de M. BOULANGER, Tailleur, je ne puis faire autrement que de recommander tout-à-fait son travail, car ayant été employé dans les meilleures maisons de cette ville, il a acquis une grande expérience, et est toujours satisfait de ceux qui ont bien voulu le favoriser de leurs commandes.

BOIS DE CHAUFFAGE FOIN PRESSE! EN DÉCHARGEMENT: Un lot de Foin Pressé en Ballots qualité supérieure. A vendre par Chas. Poston & Cie. Québec, 16 novembre 1876.

VAISSELLE. Nous venons de recevoir une magnifique collection de SERVICES A DINER qui seront vendus complet ou en partie.

C. PEVERLEY & CIE. RUE ST. JEAN. Québec, 6 septembre 1876-4m.

L. F. BURROUGHS, M. D. L. Gradué de l'Université-Laval MÉDECIN. No. 468, rue St. Jean. Québec, 17 octobre 1876-3m.

A VENDRE. Un emplacement situé en la Quatrième St. Jean, rue d'Algonquin, contenant une grande parcelle de terrain, avec une excellente maison en briques à deux étages, contenant un logement de neuf chambres, un grand salon, un grand bureau, un grand cabinet, un grand atelier, un grand magasin, un grand écurie, etc.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

A VENDRE. Une Maison en Brigue Blanche, à deux étages située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

INJECTION BROU

Soul Agent: A. DELAU, 228, rue McGill, Montréal. Dépôt à Québec, R. McLeod.

GUERISON DES MALADIES NERVEUSES & CONVULSIVES

BROMURES DE PENNES ET PELISSE

Pharmaciens-Chimistes, rue de Latran, 2, Paris. SIROP DE BROMURE DE POTASSIUM pur, employé spécialement avec de grande succès contre la Danse de Saint-Guy, l'Eclampsie, l'Epilepsie.

Vin de Bugeaud

Le VIN TONI-NUTRITIF DE BUGEAUD. Au Quinquina et au Cacao combinés. LE VIN TONI-NUTRITIF DE BUGEAUD. A BASE DE VIN D'ESPAGNE.

Agents: A. DELAU, 228, rue McGill, Montréal. Dépôts à Québec chez R. McLeod, J. E. Burke et J. B. Martel.

BOULET FRÈRES JEUNES

MACHINES A BRIQUES. Médaille d'honneur. — 43 récompenses. Depuis 1842, seule Maison en France construisant spécialement les Machines à Briques.

A. DELAU, 228, rue McGill, Montréal.

EAU DU DR. A. HOLTZ

COLOURATION DES CHEVEUX. L'EAU DU DR. HOLTZ est une composition essentiellement végétale, dont l'usage est b'nne innocuité parfaite. Grâce à cette propriété qui la rend sans rivale, l'EAU DU DR. HOLTZ ne présente jamais l'inconvénient d'imprimer aux cheveux des teintes exagérées et de mauvais goût que donnent le plupart des autres préparations.

Dépôt général à Paris: Vve. Holtz 12, RUE PAPILLON, 12. Agent: A. DELAU, 228, rue McGill, Montréal.

Vin de Bugeaud. Tonique-Nutritif. Au Quinquina et au Cacao combinés. LE VIN DE BUGEAUD. A BASE DE VIN D'ESPAGNE.

Agents: A. DELAU, 228, rue McGill, Montréal. Dépôts chez tous les bons pharmaciens.

Tableau indiquant l'heure du Départ des Mâles. Liste de destinations: MALLER, CLOS, MONTAIGU, etc.



Compagnie d'Assurance Agricole DU CANADA. AVANTAGES OFFERTS. Elle ne doit d'après sa charte prendre des risques ailleurs que sur les fermes et les propriétés rurales.

La Cie. d'Assurance du Canada. Contre les Accidents. C'est la seule Compagnie Canadienne qui assure pour les Accidents et qui donne un Bonus défini aux porteurs de Police.

LA COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle du Connecticut SUR LA VIE DE HARTFORD, CONN. ORGANISÉE EN 1848.

DR. IRNBAUM. Contre le Rhumatisme, la Goutte, la Neuralgie et toutes les affections rhumatismales.

POELES! POELES! En Gros et en Détail. Venant d'être reçu par les soussignés un très grand assortiment de Fûtes de Poêles doubles et de Cuisinières à bois et charbon.

ST. LAURENT & Co. Québec, 14 octobre 1876.

PHARMACIE CENTRAL. 120 et 122, rue St. Joseph, J. J. VELDON, Propriétaire.

EUGENE HAMEL, ARTISTE-ÉCRIVAIN. No. 362, RUE A FAUBOURG ST. JEAN. Portraits en Couleurs à l'huile d'après nature.

UNE CARTE. Toutes les personnes souffrant des erreurs et des indications de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, de débilité, d'exaltation, etc.

AVIS. I. PARENT & Co., Tonneliers, tailleur leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un Atelier de Tonneliers.

Papier Rigolot ou Montard en Feuille POUR SINAPISMES. MÉDAILLES D'OR 1875, 1876, 1877.

DIPLOME D'HONNEUR. Exposition Maritime, Paris, 1875. Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine.

T. H. MAHONY, AGENT. No. 78, rue St. Pierre, Québec, le 14 novembre 1876.

DR. IRNBAUM. Contre le Rhumatisme, la Goutte, la Neuralgie et toutes les affections rhumatismales.

AUX VOYAGEURS. HOTEL TRUDEAU, 94, Côte Lamontagne, connu généralement sous le nom d'Hotel Frickette.

Economisez le travail et épargnez votre argent. Important pour les Hôtels, Couvents et Collèges.

MM. MICHAUD & Co., L'aires de St. Roch, No. 339, rue St. Joseph, St. Roch.

EUGENE HAMEL, ARTISTE-ÉCRIVAIN. No. 362, RUE A FAUBOURG ST. JEAN. Portraits en Couleurs à l'huile d'après nature.

CACHETS MEDICAMENTEUX LIMOUSIN. PROCÉDÉ BREVETÉ POUR 15 ANNÉES S. G. D. G. PARIS, 208, rue BLANCHÉ, place de la Trinité.

Tableau des ingrédients et prix des Cachets Médicamenteux Limousin. Ingrédients: Rhubarbe, Sulfate quinine, Charbon végétal, etc.

CHLORAL PERLÉ LIMOUSIN. HYDRATE DE CHLORAL EN CAPSULES DRAGÉES. Sous cette forme, par sa contribution à la gorge, pas de mauvais goût.

SUCRE-TISANE ILLICO. Sous la forme et le volume d'un morceau de sucre ordinaire. MAUVE, PECTORALE, TILLEUL, SALSEPAREILLE, CARONILLE.

QUINA LAROCHE ÉLIXIR. Reconstituant, tonique et fébrifuge. Le Quina-Laroché est un Élixir très agréable dont la supériorité sur les vins de quinquina a été constatée.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA. Contre le Feu et sur la Vie. BUREAU PRINCIPAL - - - QUEBEC. Résultat Financier de 14 mois d'affaires expirés le 31 Décembre 1875.